


**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2109 381

Le 4 novembre 2021

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant l'usage de la force chez les policiers**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 20 septembre 2021. Nous comprenons de celle-ci que vous désirez obtenir le nombre de sanctions disciplinaires et criminelles imposées à des policiers de la Sûreté du Québec en raison de tout excès de force lors d'une intervention policière au cours des 3 dernières années.

Nous vous transmettons ci-dessous les données qui sont disponibles, soit celles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

**Nombre de policiers de la Sûreté du Québec sanctionnés\*<sup>1</sup> lors d'une intervention policière**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020

Année du verdict* <sup>2</sup>	Secteur	Nombre de policiers sanctionnés
2020	Disciplinaire	1
2019	Criminel	2
	Disciplinaire	1

\*<sup>1</sup> : Lors d'événement « Force plus grande/ voies de fait ».

\*<sup>2</sup> : Aucun verdict relatif aux sanctions (disciplinaire et criminelle) pour l'année 2018.

**Source :** Direction des normes professionnelles, Sûreté du Québec

**Mise à jour :** 1er juin 2021

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels